

COMMUNE DE SAINT AUVENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 18 février 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 février 2020 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le dix-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 07/02/2020

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, M. Kévin JOUSSE, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Alan DUVAL

Secrétaire de séance : M. Romain GRAND

- Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération n° 01/2020** : Le conseil municipal adopte à l'unanimité
 - les comptes de gestion,
 - le compte administratif du budget principal comme suit:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2018		282 839.93 €		39 245,73 €
Opération de l'exercice 2019	615 393.58€	846 899.36 €	1 461 177.85 €	1 505 238.79 €
Résultats cumulés	615 393.58 €	1 129 739,29 €	1 461 177.85 €	1 544 484,52 €

Excédent Fonctionnement 2019 : **231 505.78 €** Excédent Investissement 2019 : **44 060.94 €**
Excédent cumulé : **514 345.71 €** Excédent cumulé : **83 306.67 €**

- le compte administratif du budget annexe assainissement comme suit:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2018	14 402,30 €			6 115.48 €
Opération de l'exercice 2019	34 595,30 €	22 808,07 €	20 443,25 €	25 751,19 €
Résultats cumulés	48 997,60 €	22 808,07 €	20 443,25 €	31 866,67 €

Déficit Fonctionnement 2019 : **11 787.23 €** Excédent Investissement 2019 : **5 307.94 €**
Déficit cumulé : **5 671.75 €** Déficit cumulé : **9 094.36 €**

- le Conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser:
Budget Principal :

<u>DEPENSES</u> :	Chapitre 16	20 000.00 €
	Chapitre 20 :	29 000.00 €
	Chapitre 21 :	112 838.00 €
	Chapitre 23 :	331 684.00 €
	TOTAL	493 522.00 €

<u>RECETTES</u>	Chapitre 13	671 904.00 €
	Chapitre 16	400.00 €
	TOTAL	672 304.00 €

- **Délibération n° 02/2020** :
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé du Budget principal soit 776 434.38 € comme suit :
 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (ligne 002) 776 434.38 €
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé du Budget annexe (assainissement) soit - 5 675.75 € comme suit :
 - Report du déficit d'investissement à reporter au BP 2020 (ligne 002) - 14 766.11 €
- **Délibération n°03/2020** Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention de fourrière (enlèvement et garde des animaux) avec la SPA ; d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à prévoir l'inscription des crédits nécessaires (617.40 €) au budget primitif 2020
- **Délibération n°04/2020** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la facturation des sacs poubelles réglementaires à raison de 1.32 € l'unité dans le cadre de la location de la salle polyvalente et de préciser que cette délibération complète celle du 2 mars 2010 établissant les tarifs de location.
- **Délibération n°05/2020** Le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater Monsieur Le Maire pour signer la convention d'action spécifique avec le service ESP 87 du SEHV qui permettra de mener une étude qui identifiera et chiffrera les travaux à réaliser sur les logements communaux ; d'autoriser le service ESP 87 à déposer les dossiers de demande de subventions aux partenaires financiers susceptibles de soutenir cette action ; d'inscrire les crédits nécessaires pour couvrir la dépense engagée au budget primitif 2020 et de mandater Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette étude.
- **Délibération n°06/2020** Le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater Monsieur Le Président du Syndicat Vienne Gorre (Représentant de l'Autorité Organisatrice de 2^d rang) pour signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la compétence Transports Scolaires.
- **Délibération n°07/2020** Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'acquitter de la cotisation statutaire fixée par le Comité Syndical du Parc Naturel Régional Périgord Limousin et d'inscrire la dépense correspondante soit 1 083.50 € au budget primitif 2020.
- **Délibération n°08/2020** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir, après réalisation d'un plan de bornage, les parcelles ZE 291, ZE 296, ZE 298, ZE 300, ZE 293, ZE 304, ZE 302 sis au Peyrat pour l'euro symbolique ; de désigner Maître COURIVAUD pour établir les actes à venir et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation de ce dossier et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.
- **Questions diverses**

La séance est levée à 22H00

Affiché le 26 Février 2020